

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Ministère chargé de
l'environnement

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 18/10/2017	Dossier complet le : 19/10/2017	N° d'enregistrement : F01117P0232
-----------------------------------	------------------------------------	--------------------------------------

1. Intitulé du projet

BAGNOLET LEMIERRE HERACLES

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale SCI BAGNOLET MARCEL LEMIERRE

Nom, prénom et qualité de la personne A. SABOUR en vertu du pouvoir délégué par le Gérant (PRIMONIAL) de la SCI
habilitée à représenter la personne morale BAGNOLET LEMIERRE

RCS / SIRET 8 3 1 2 8 3 2 5 4 Forme juridique Société civile immobilière

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté.	Travaux, constructions et opérations d'aménagement constitués ou en création qui soit crée une surface de plancher supérieure ou égale à 10 000 m ² et inférieure à 40 000 m ² et dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieure ou égale à 10 hectares, soit couvre un terrain d'assiette d'une superficie supérieure ou égale à 5 ha et inférieure à 10 ha et dont la surface de plancher créée est inférieure à 40 000 m ² . Projet = environ 18 000 m ² de SDP

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

SCI BAGNOLET MARCEL LEMIERRE réalise un projet de bâtiment mixte sur une parcelle de 2 873 m² comprenant un plot à usage de résidence étudiante dédié aux appartements en colocation, jeunes actifs, chercheurs et un bâtiment en forme de T avec une partie résidence étudiante, jeunes actifs (JA) et chercheurs (462 clefs), ainsi qu'un hôtel B&B 3 étoiles (200 chambres). La livraison est prévue à l'horizon 2020.

La résidence étudiante comporte une surface de plancher de 13 000 m² tandis que l'hôtel B&B comprend une surface plancher de l'ordre de 5 000 m², soit une surface totale du projet de 18 000 m².

Le projet comprend deux niveaux de sous-sols offrant un parking de 128 places.

Il comporte une surface de pleine terre de 600 m² et un local vélos au rez-de-chaussée (46 places).

Il prend place sur une parcelle aujourd'hui occupée par l'entreprise FILMOLUX, spécialisée dans la fabrication de films adhésifs et de supports d'impression.

Les bâtiments de cette entreprise seront donc démolis au préalable.

4.2 Objectifs du projet

Le projet est situé au carrefour de trois villes, à savoir Bagnolet, Montreuil et Paris et fait face au traditionnel marché aux puces de Montreuil.

Le secteur est aujourd'hui caractérisé par une majorité d'entrepôts industriels et de parkings. Pour autant, il profite d'une excellente accessibilité routière par sa proximité avec le périphérique et d'une très bonne desserte en transports en commun. Dans le contexte actuel lié au Grand Paris, ce secteur est voué à une profonde mutation, davantage orienté vers le développement économique et les services.

Le projet s'inscrit donc dans cette objectif de mutation et de dynamisation du quartier, souhaité également par la commune de Bagnolet.

Il répond en outre, à une volonté de renforcer l'offre en logements étudiants-jeunes actifs et en hôtel haute gamme (3 étoiles) dans un contexte de carence.

Il proposera une mixité de produits (T1,T2, colocation) et donc une mixité de population.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet nécessitera la démolition des anciens bâtiments de la Société FILMOLUX pour lesquels un diagnostic amiante sera réalisé préalablement.

Une dépollution en règle sera réalisée avant toute démolition, les déchets amiantés seront orientés vers des centres de tri spécialisés (ISDD).

Les travaux comprendront des phases de terrassement nécessaires aux fondations du bâtiments.

Une évaluation des niveaux de nappe est prévue pour déterminer la nécessité de pompage des eaux d'exhaure et les modalités constructives adéquates.

A l'issue de cette étape, les travaux de génie civil débiteront pour réaliser l'infrastructure et la superstructure du bâtiment.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le futur hôtel proposera une nouvelle offre haut de gamme pour les personnes en transit dans le quartier, se situant sur l'Axe de l'aéroport Charles de Gaulle.

Le projet offrira, par ailleurs, une offre de logement moderne et de qualité aux étudiants, jeunes actifs et chercheurs du secteur, dans un contexte de carence.

Par sa position à proximité des transports en commun, il favorisera l'usage des transports en commun au détriment de la voiture particulière.

Enfin, le projet contribuera à redonner au quartier une architecture nouvelle et moderne en cohérence avec ce secteur en mutation.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le présent projet est soumis à permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de la parcelle	2 873 m ²
Surface de plancher totale	18 000 m ²
Hauteur maximale du bâtiment	33 m
Nombre de niveaux	Résidence étudiante- JA : R+11 Résidence étudiante colocation : R+3 Hôtel B&B: R+10
Pleine terre	2 niveaux de sous-sols 600 m ²

4.6 Localisation du projet

**Adresse et commune(s)
d'implantation**

Avenue du Professeur André
Lemierre & Rue Etienne Marcel
93 170 BAGNOLET

Coordonnées géographiques¹ Long. 2 ° 4 ' 1 " 5 6 " 5 9 Lat. 4 8 ° 8 5 ' 6 0 " 4 3

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :
BAGNOLET

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de BAGNOLET comprend une ZNIEFF de type 1 comprenant le Parc départemental de JEAN-MOULIN LES-GUILANDS, soit à une distance de 1,6 km du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de BAGNOLET faisant partie de la Communauté d'agglomération Est Ensemble est couverte par un plan de prévention du bruit lié aux infrastructures routières et ferroviaires. Cependant, le projet n'est pas situé dans une zone à enjeux, (voir Annexe 7).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de BAGNOLET comprend un monument historique situé au 86 rue Sadi-Carnot, soit à 2,8 km du projet. Il s'agit de l'Eglise Saint-Leu-Saint-Gilles inscrite aux monuments historiques par un arrêté du 29 novembre 1977. Le projet se situe aux abords de l'ensemble cohérent rues Victor Hugo, E. Vaillant, Lieutenant Thomas et J. Ferry
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se trouve éloigné de zones en eau.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est couverte par un PPRN lié aux affaissements et effondrements (cavités souterraines hors mines) prescrit le 21/03/2004 mais non approuvé (voir Annexe 7). Le projet est situé dans la zone prescrite du PPRN. La commune n'est pas couverte par un PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à 280 m de la Société BERTHOLLET répertoriée sur BASIAS comme étant spécialisée dans le traitement et la finition des surfaces métalliques. Cependant, sur la parcelle considérée, il n'y a aucun site Basias ou Basol recensé (voir Annexe 7).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE 03001 de l'Albien
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches sont situés respectivement à 1,6 km s'agissant du Parc départemental JEAN-MOULIN LES - GUILANDS et 3,7 km s'agissant du Parc communal DES BEAUMONTS.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors des travaux, des venues d'eau ne sont pas à exclure lors des terrassements nécessaires à l'infrastructure. Le projet présente une sensibilité forte vis à vis de l'aléa remontée de nappes d'après le BRGM. Pour évaluer l'ampleur de cet impact, une étude des niveaux nappes sera effectuée. Les niveaux d'infrastructure descendent à environ 6,5 m de profondeur. Les méthodologies constructives ne sont pour l'heure pas connues car l'étude géotechnique est en cours. Ces modalités de construction seront également conditionnées par les résultats des niveaux de nappe.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les drainages ou modifications prévisibles des masses d'eau souterraines seront de faible importance compte tenu du fait qu'il y ait seulement deux niveaux de sous-sol. Ces potentielles modifications n'interviendront en outre qu'en phase travaux, soit temporairement.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux évacués pour la démolition de l'existant et pour les fondations seront excédentaires.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La construction du bâtiment nécessitera des ressources : béton, eau, métal, verre... dans des proportions qui ne sont pas évaluées aujourd'hui. Aucune utilisation des ressources naturelles du sol ou du sous-sol n'est prévue.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas sur un milieu naturel étant donné que la parcelle est déjà bâtie et minéralisée. Le projet contribue à la création d'un nouvel espace végétal.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas à proximité d'un site Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun milieu naturel n'est impacté.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le bâtiment actuel sur lequel sera établi le futur projet ne constitue pas une ICPE. La seule ICPE à proximité de l'aire du projet est une station service Carrefour (Non Seveso et soumise à enregistrement).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de BAGNOLET est soumise à un risque de mouvement de terrains et à un risque faible de retrait et gonflement des argiles, tout comme la parcelle concernée par le projet. Il existe également une sensibilité forte de remontée de nappe sur la parcelle d'après le BRGM. Des mesures constructives seront prévues en conséquence pour palier ces risques.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La réalisation du projet implique la démolition de l'existant qui peut potentiellement contenir de l'amiante (diagnostic amiante prévu). Des travaux de désamiantage sont prévus. Une étude pollution des sols est prévue pour s'assurer de l'absence de pollution liée aux anciennes activités.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet comprend des résidences étudiantes et un hôtel B&B, il amènera donc une population supplémentaire. Néanmoins, étant donné la proximité des transports en communs, la population en fera préférentiellement usage.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet en lui-même n'est pas générateur de bruit. Il est cependant exposé au bruit du fait de la proximité du boulevard périphérique et de la départementale (D38). Il se situe dans une zone exposée à 60/65 dB. Des menuiseries extérieures à affaiblissement acoustique seront prévues en conséquence.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>S'agissant d'un bâtiment, il procurera une légère source lumineuse provenant des chambres et du hall sur son environnement immédiat déjà lumineux (éclairage artificiel de la ville).</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet induira de nouvelles consommation d'eau potable et des rejets d'eau usées dans les réseaux d'assainissement existants.</p> <p>Le rejet d'eau pluviale sera limité à 10 l/s/ha comme le prévoit le règlement d'assainissement départemental.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Comme tout projet de construction, les travaux généreront l'excavation de matériaux inertes pour les fondations.</p> <p>Le projet nécessitera également la démolition des structures existantes liées à la société FILMOLUX.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun enjeu patrimonial n'est présent à proximité du projet.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va modifier l'occupation des sols actuelle dont les activités sont industrielles. Il permettra de redonner au site une activité plus cohérente avec la volonté de mutation du quartier.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet de restructuration de la porte de Montreuil qui se trouve à 550 mètres de l'aire du projet et dont les travaux démarreront à l'été 2019.

Les travaux se concentreront sur le franchissement de cette porte et le devenir des anneaux libérés.

Le projet comportera également l'aménagement de jardins et la mise en place d'un lieu de recyclerie, l'objectif affiché étant de faire de la porte de Montreuil un lieu de vie.

Ce projet pourra entraîner des effets cumulés essentiellement en phase travaux vis-à-vis des circulations automobiles notamment.

D'autres projets de temporalité identique se situent à 1 ou 2 km du projet.

Il s'agit du projet de la ZAC Benoît Hure et du projet Quartier Centre.

Compte tenu de l'éloignement avec l'emprise du projet, il y a peu de probabilités de constater des effets cumulés.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet comporte peu d'impact sur l'environnement dans un contexte à faibles enjeux.
Il propose un espace de pleine terre de 600 m², ce qui est supérieur à l'existant.

De surcroît, il sera procédé à la démolition du bâti existant avec une dépollution amiante préalable, ce qui aura pour conséquence d'améliorer les conditions sanitaires actuelles. Une attention particulière sera apportée à ce processus de désamiantage, au transport et à l'élimination de ces déchets vers des centres spécialisés.

Afin d'affiner la connaissance de l'environnement et d'adapter les dispositions constructives du projet, les études suivantes sont programmées:

- Étude géotechnique,
- Diagnostic du niveau de la nappe,
- Diagnostic pollution des sols,
- Diagnostic plomb-amiante.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'insère dans un contexte environnemental très urbain, sans enjeux liés au milieu naturel, à la ressource en eau ou encore aux risques.

Les impacts sont très faibles étant donné la nature et l'ampleur du projet. Il participe au contraire à renouveler le quartier.

De surcroît, en procédant à la démolition du bâti existant, le projet contribue à assainir le quartier en excavant des déchets dangereux vers des installations de traitement dédiées. Il recrée en outre des espaces de pleine terre.

Aussi, l'évaluation environnementale n'apparaît pas nécessaire pour ce projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 - Cartes thématiques

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Paris

le,

19/10/2017

Signature





Figure 1: Plan de situation au cadastre



Figure 2: Plan de situation avec vue aérienne

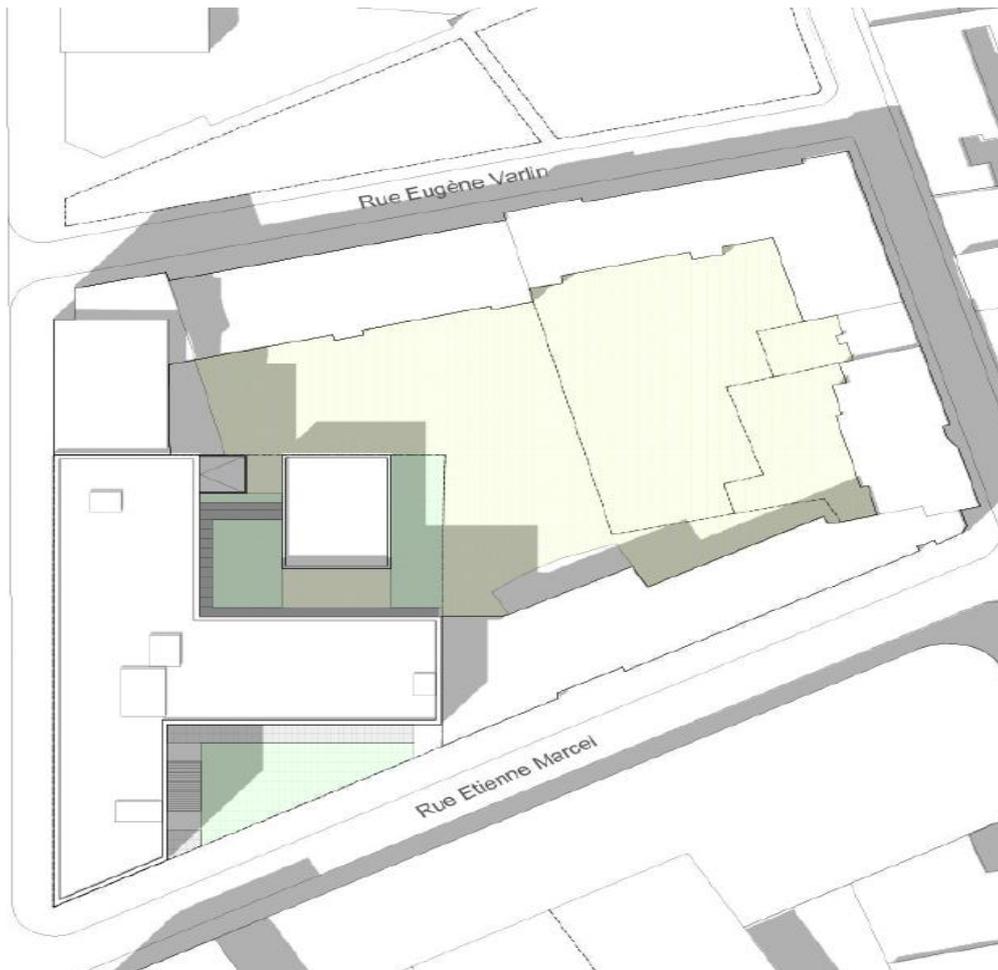
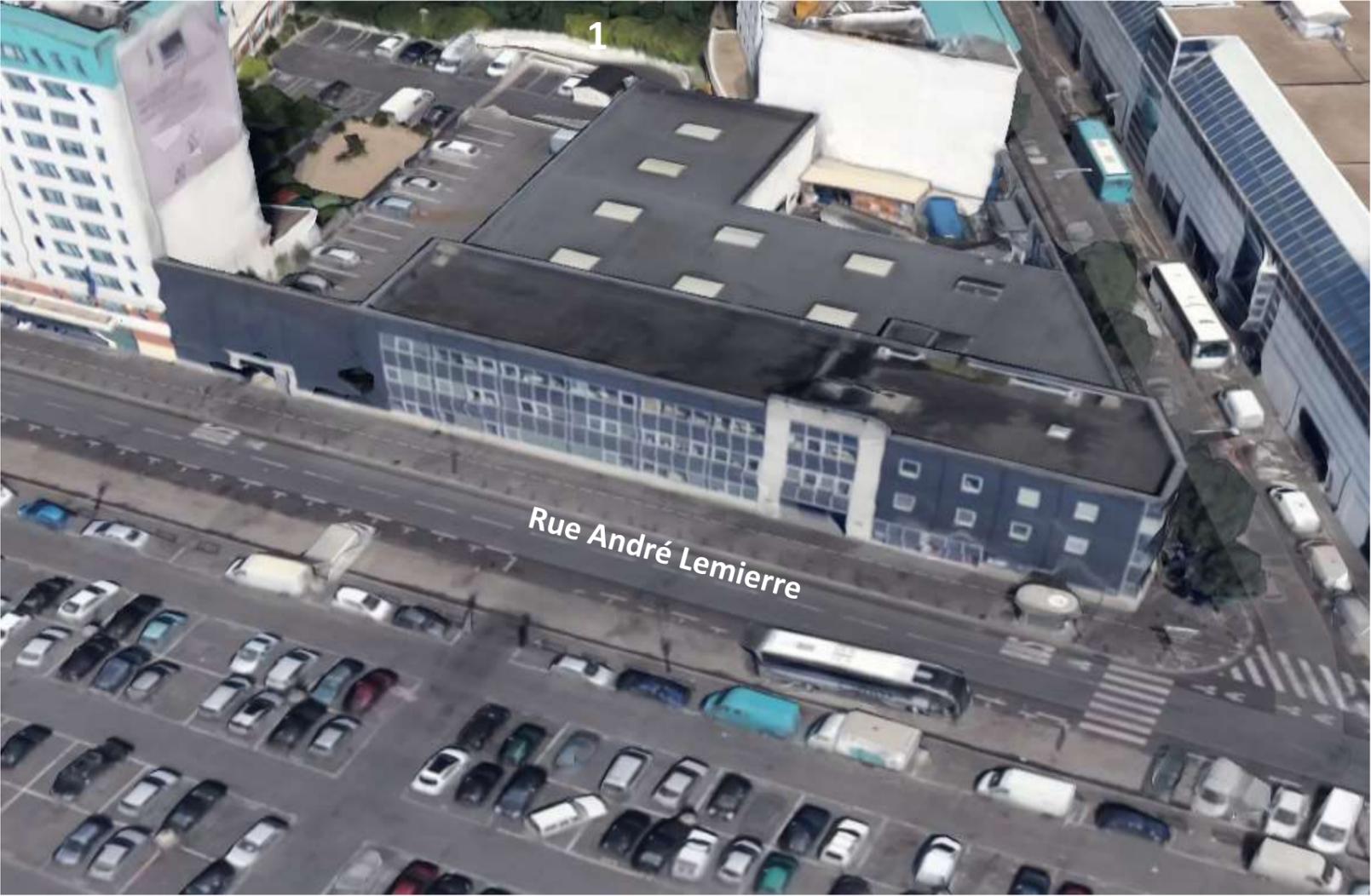


Figure 3: Plan masse



Figure 1: Plan de la zone

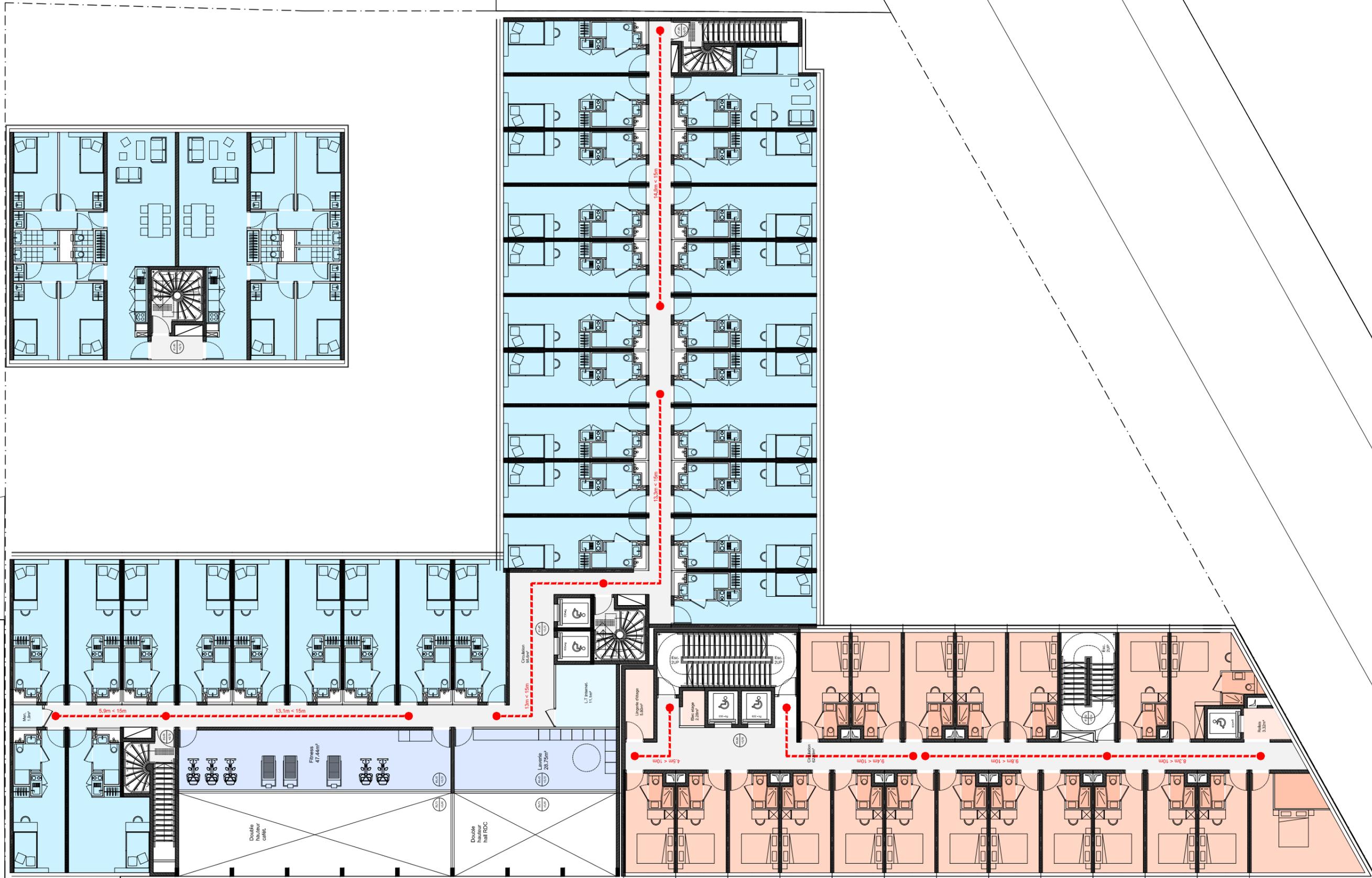




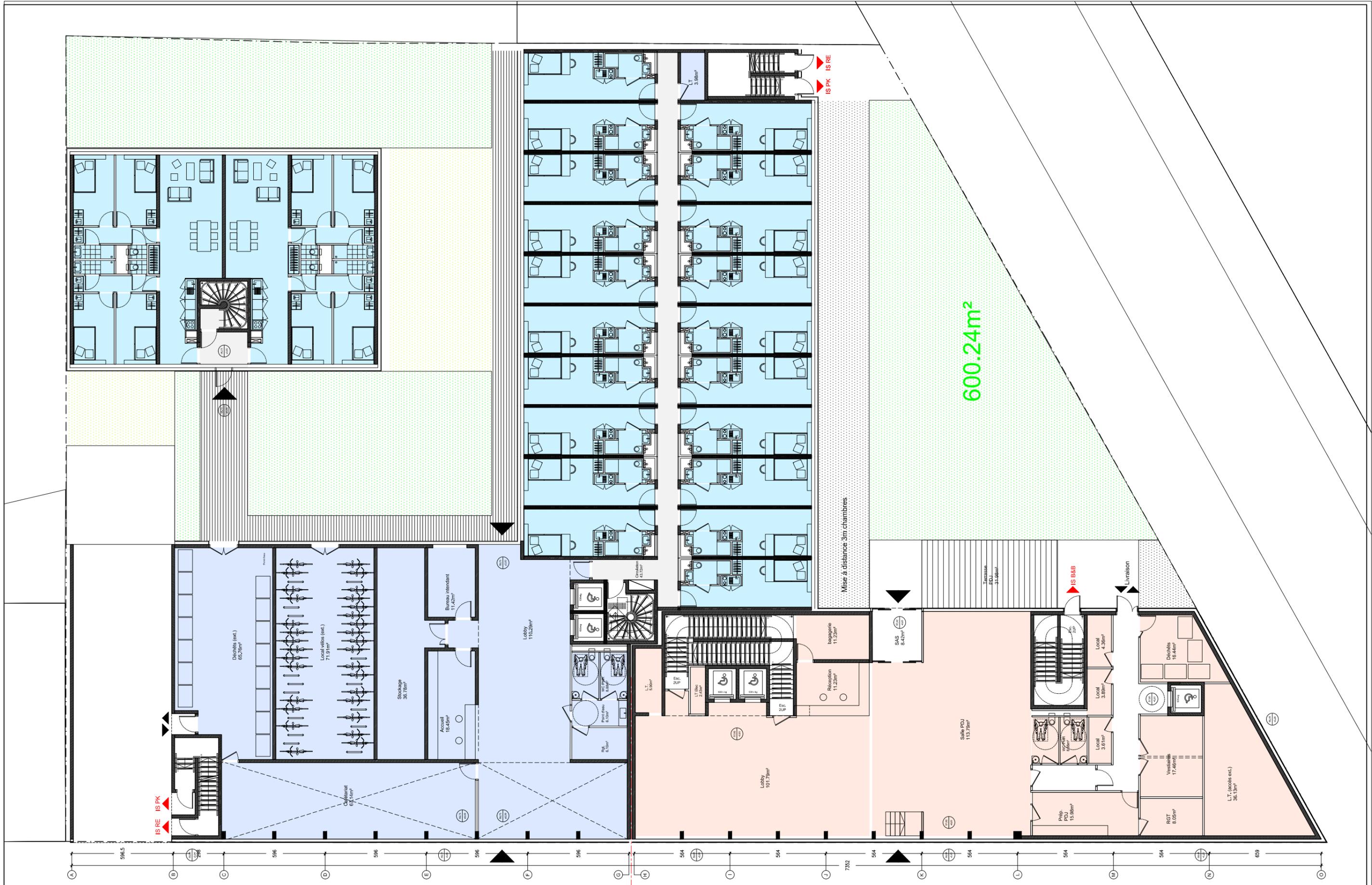




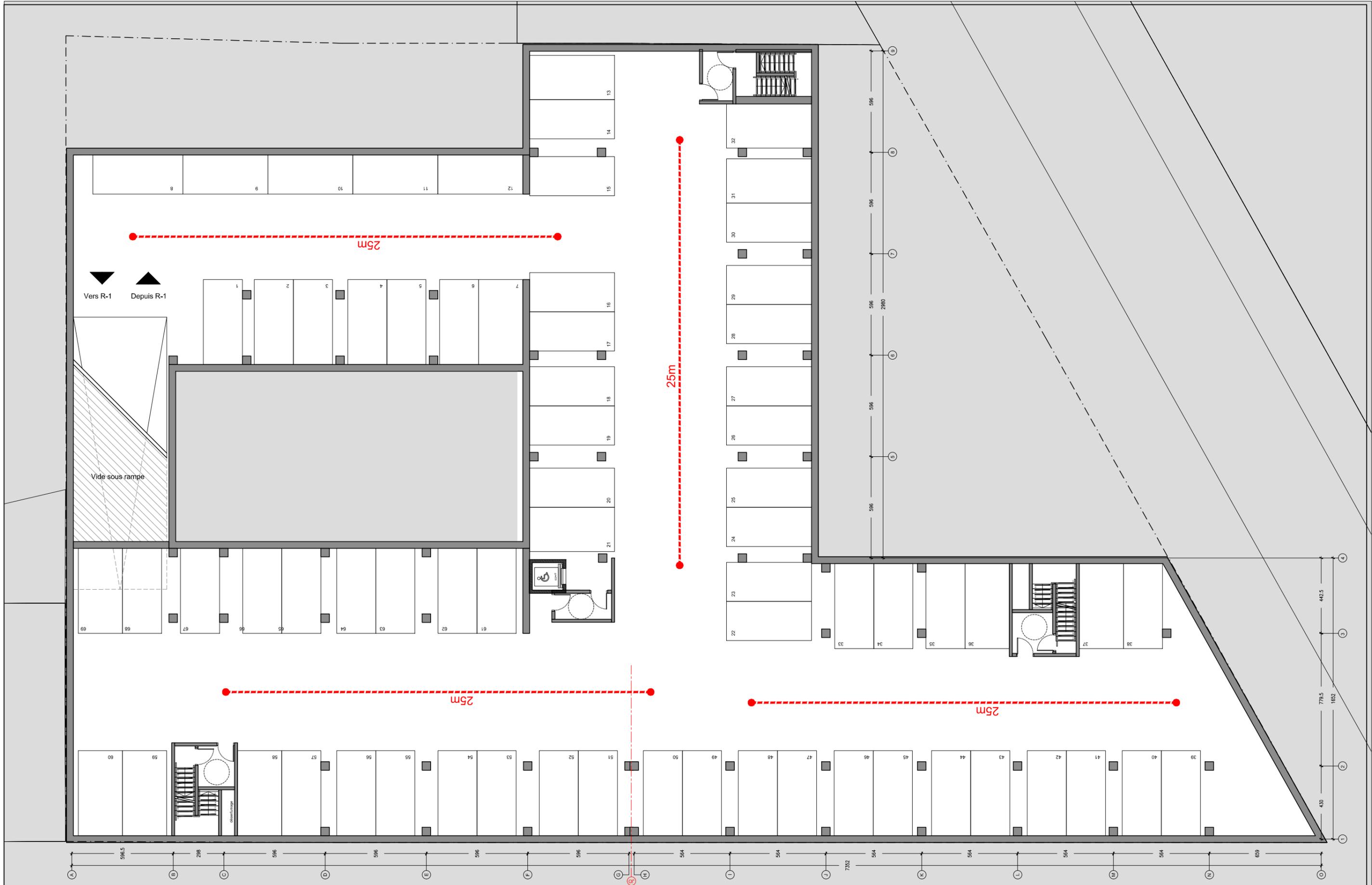
						Plan RESIDENCE R+2 à R+11 / B&B R+2 à R+10					ESQ
AFFAIRE	EMETTEUR	PHASE	ZONE	TYPE	NIVEAU	CATEGORIE	NUMERO	INDICE	ECHELLE	DATE	
2169	.	ESQ	-	PLN	-	ARC	-	-	1/200	27/09/2017	



Plan R+1										ESQ
AFFAIRE	EMETTEUR	PHASE	ZONE	TYPE	NIVEAU	CATEGORIE	NUMERO	INDICE	ECHELLE	DATE
2169	.	ESQ	-	PLN	-	ARC	-	-	1/200	27/09/2017



						Plan RDC				ESQ
AFFAIRE	EMETTEUR	PHASE	ZONE	TYPE	NIVEAU	CATEGORIE	NUMERO	INDICE	ECHELLE	DATE
2169	.	ESQ	-	PLN	-	ARC	-	-	1/200	27/09/2017



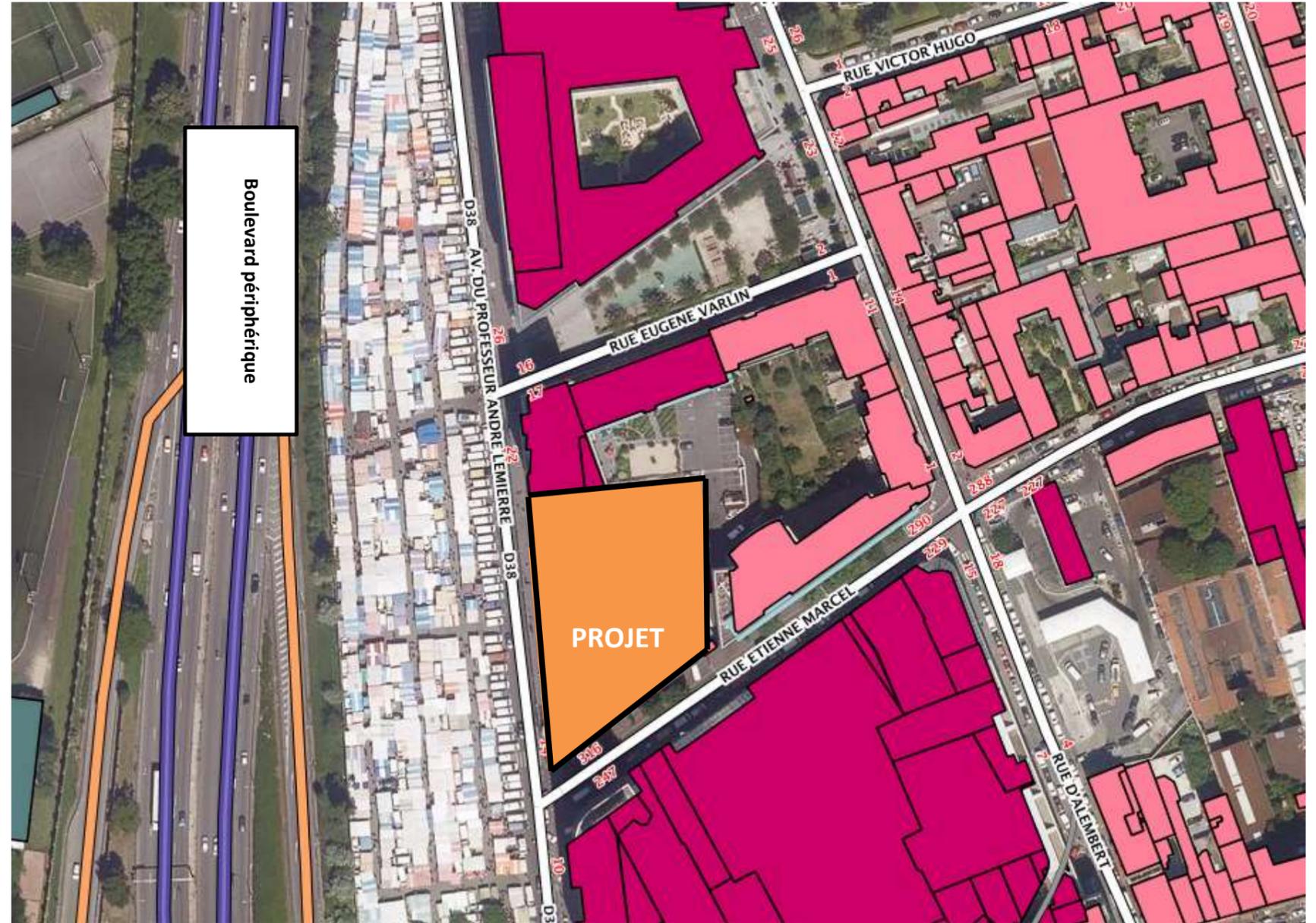
						Plan R-2				ESQ
AFFAIRE	EMETTEUR	PHASE	ZONE	TYPE	NIVEAU	CATEGORIE	NUMERO	INDICE	ECHELLE	DATE
2169	.	ESQ	-	PLN	-	ARC	-	-	1/200	27/09/2017

Bâtiments

- Services administratifs
- Lieu de culte
- Pratique sportive
- Bâtiment à caractère industriel, commercial ou agricole
- Autre bâtiment
- Réservoir d'eau
- Barage, dalle de protection, écluse ou pont
- Cimetière
- Construction remarquable

Routes

- A7 Autoroute
- N17 Nationale
- D17 Départementale
- Rue. Numéro Rue. Numéro
- Piste cyclable
- Chemin, sentier
- Escalier
- Bac





● Projet